

MH EPARGNE ACTIONS TRANSITION CLIMAT L

Reporting au 31/07/2026

FCPE

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

EPSENS TRANSITION CLIMAT est un FCPE nourricier du Fonds Commun de Placement (FCP) ' SIENNA ACTIONS TRANSITION CLIMAT ' géré par Sienna Gestion. L'objectif de gestion du Fonds Maître est de réaliser, sur une durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de son indice de référence en s'exposant aux actions européennes cotées d'entreprises dont le secteur d'activité correspond, selon la société de gestion, à la transition énergétique.

Actif net du portefeuille : 12,39 M€
Valeur liquidative de la part : 12,015 €

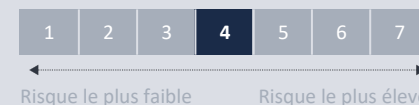


CARACTÉRISTIQUES

Date de création : 30/09/2025

Durée de placement : > 5 ans

Indicateur de risque (SRI) ⁽¹⁾ :



Forme juridique : FCPE

Classification AMF : sans classification

Article SFDR ⁽²⁾ : 8

Code AMF : 990000205269

Devise : Euro

Indice de référence :
(Dividendes réinvestis)
100% MSCI EUROPE IMI NR EUR

Fréquence de valorisation : Quotidienne

Société de gestion : SIENNA GESTION

Gestionnaire : SIENNA GESTION

Valorisateur : CACEIS FUND ADMINISTRATION

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation : 1,80%

Coûts de transaction : 0,29%

Affectation des résultats : Capitalisation

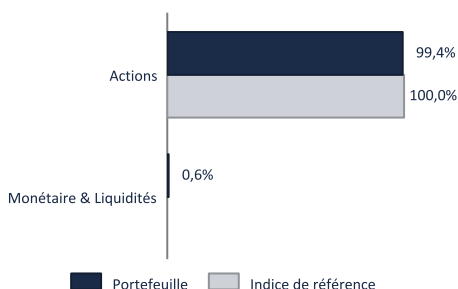
Principaux risques :
Risque de perte en capital
Risque actions
Risque de durabilité

PERFORMANCES PASSES

Votre fonds ne dispose pas encore de données sur une année calendaire complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
La date de première VL du fonds est le 30/09/2025.
La devise de référence est l'euro (EUR).

ALLOCATION D'ACTIFS DU PORTEFEUILLE*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

LES PRINCIPALES LIGNES HORS OPC*

Valeurs actions	Poids	Secteur
ASML HOLDING NV	4,75%	Technologie
HSBC HOLDING PLC GBP	2,69%	Financières
SCHNEIDER ELECT SE	2,59%	Industries
ING GROEP NV	2,46%	Financières
UNICREDIT SPA	2,12%	Financières

(1) L'Indicateur synthétique de risque ou SRI (Synthetic Risk Indicator) est un indicateur du niveau de risque du produit combinant le risque de marché et le risque de crédit. Il est également disponible au sein du DIC PRIIPs. Le Règlement européen PRIIPs attribue à chaque produit un SRI unique de 1 à 7. Le niveau de risque faible ne signifie pas sans risque. Le capital investi n'est pas garanti : le fonds présente un risque de perte en capital.

(2) SFDR : Règlement 2019/2088 européen (Sustainable Finance Disclosure Regulation) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Il introduit de nouvelles obligations et normes communes de reporting pour les sociétés de gestion et les conseillers financiers afin de favoriser la transparence des produits financiers durables.

Article 8 : Produit financier qui promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales.



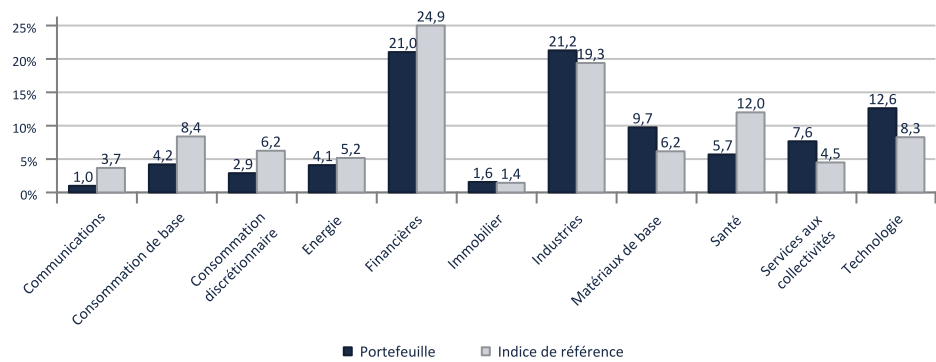
Retrouvez notre analyse des tendances
et nos convictions

PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS A LA PERFORMANCE DU MOIS*

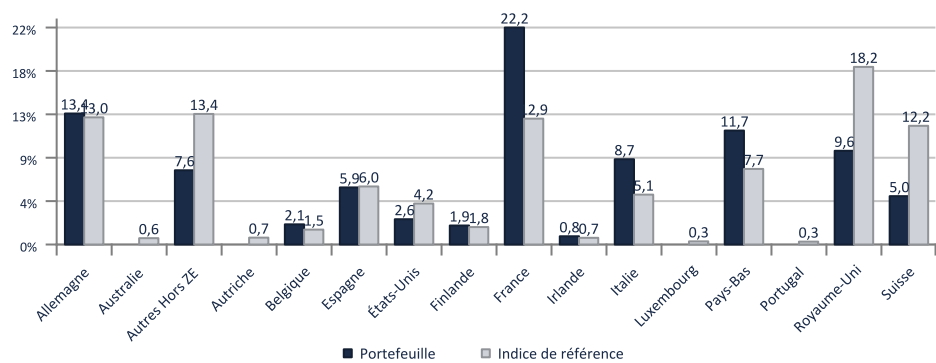
Meilleurs contributeurs	Contribution	Moins bons contributeurs	Contribution
ING GROEP NV	0,26%	ASML HOLDING NV	-0,87%
HSBC HOLDING PLC GBP	0,26%	ASM INTERNATIONAL NV	-0,35%
SAP SE / XETRA	0,23%	GREENERGY RENOVABLES	-0,23%
EURONEXT NV PARIS	0,19%	NOKIA OYJ HELSINKI	-0,21%
INTESA SANPAOLO	0,17%	PRYSMIAN SPA	-0,19%

ANALYSE DU FONDS MAITRE - ACTIONS

Répartition sectorielle hors OPC (en % d'actif)*



Répartition géographique hors OPC (en % d'actif)*



Répartition par typologie de secteurs hors OPC*



* Les données affichées sont celles du fonds maître.

Avertissement

Ce document est une communication publicitaire qui ne contient aucune information d'ordre contractuel. Aucune souscription dans les OPC gérés par la société de gestion SIENNA GESTION ne saurait se faire sur la base des seules informations figurant sur ce document. La souscription dans les OPC décrits doit se faire selon les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Toute personne envisageant une souscription doit notamment prendre connaissance du ou des DIC et du Règlement du ou des OPC, disponibles sur le site www.sienna-gestion.com. En conséquence, SIENNA GESTION ne saurait être tenue responsable de toute décision d'investissement réalisée sur la seule base de cette présentation. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Le document ne constitue en aucun cas une offre ou une sollicitation en vue de la fourniture de services de conseils en investissement ou de la vente d'instruments financiers. SIENNA GESTION s'efforce d'assurer l'exactitude des informations communiquées mais ne peut cependant en garantir l'exhaustivité et décline toute responsabilité en cas d'omission, ou d'erreur dans ces informations. La source des données du présent document est SIENNA GESTION. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.